

COMPTE RENDU – CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023

Présents : David Flayol, Sébastien Schramm, Gilles Treilles, Christine Bussière, Félicien Pillot, Nathalie Moulin

Secrétaire de séance : Nathalie Moulin

01 – Approbation du CR du conseil municipal du 3 avril 2023

Le conseil valide à l'unanimité le compte-rendu.

Précisions :

Maison de Santé de Ste Croix, la commission d'appel d'offre a eu lieu pour les chantiers de Ste Croix et St Etienne. Le conseil regrette que le délégué Monsieur Jean Hannart n'ait pas été présent et n'ait pas informé son suppléant, David Flayol de son absence.

Concernant l'étude de Free à propos d'une éventuelle mise en place d'antenne 3G, le conseil tient à expliquer à la population que cette étude, financée par l'État, ne relève pas de la volonté du conseil. Free doit nous présenter leur étude puis nous en discuterons.

02 – Demande de subvention DETR : Maison BOUDIER

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée dans une démarche d'accueil de nouvelles populations en partenariat avec le PETR Sud Lozère et le Conseil Département. C'est pourquoi, l'acquisition du bien immobilier situé à Trabassac-Bas, dont l'offre d'achat a été acceptée par son propriétaire Monsieur Boudier, est une réelle opportunité pour la commune. Toutefois, ce bien nécessite des travaux de réhabilitation afin de pouvoir en faire un logement à vocation sociale et d'y accueillir une ou 2 personnes le plus rapidement possible.

Afin de mettre ce projet en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR (Préfecture Lozère).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		23 792.58€	20%
Emprunts			
Sous-total autofinancement		23 792.58€	
Union européenne			
Etat - DETR ou DSIL	DETR	47 585.16€	40%
Etat - autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental		47 585.16€	40%
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-Total subventions publiques		95 170.32€	
Total H.T		118 962.90€	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération Acquisition et réhabilitation - Maison Boudier, et les modalités de

- financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
 - **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
 - **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

03 – SUBVENTION AU CD48

a l'unanimité

04 – SDAEP Lancement de consultation des entreprises

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le service juridique du Département a établi les documents constituant le dossier de consultation des entreprises dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur AEP.

Après lecture faite des documents, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le dossier de consultation et autorise le maire à lancer la consultation des entreprises.

Le conseil municipal insiste sur l'obligation de résultats de l'étude des possibilités techniques d'interconnexion du réseau avec le réseau ou les sources du Pompidou.

05 – Subventions aux associations

vote en juillet en fonction car nous n'avons pas les éléments du budget 2023

06 – CDG48 : convention d'aide à l'archivage

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire venir l'archiviste du centre de gestion de la fonction publique territoriale afin de faire du tri dans nos documents et sur nos ordinateurs.

Pour cela le CDG48 propose une convention plus globale qui consiste en un accompagnement à l'archivage et au système d'information et de communication.

Cette convention, qui dure trois ans, est composée de plusieurs missions, qui feront l'objet d'un devis en fonction des prestations choisies et du temps estimé d'intervention.

- Mission 1 : Aide à l'archivage
- Mission 2 : Aide au classement numérique
- Mission 3 : Accompagnement RGPD
- Mission 4 : Accompagnement à la mise en place de solutions pour la conformité du RPD
- Mission 5 : Aide à la mise en place d'un site internet
- Mission 6 : Aide à la mise en place d'outils de web conférence

Après lecture de ladite convention ci-annexée, le conseil municipal :

5 voix POUR

1 abstention

- **AUTORISE** le maire à signer la convention du CDG48

07 – Poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe : changement d'indice - passage en CDI au 1er juillet 2023

Le maire rappelle au conseil municipal que Madame Clémentine TOUZAC, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, justifiera au 1^{er} juillet 2023 d'une ancienneté de 6 ans. Le CDD qui lie la commune à Madame TOUZAC pourra donc à compter de cette date devenir un CDI.

Madame TOUZAC a donc demandé par courrier à l'ensemble des élus une augmentation de salaire à son passage en CDI.

Le conseil valide à l'unanimité.

08 – AGEDI : adhésion au service RGPD et nomination d'un délégué à la protection des données

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI, coût de 50 euros annuels à la commune
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI,

- **D'AUTORISER** le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- **D'AUTORISER** le Maire à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.

Nous précisons toutefois qu'une attention particulière doit être portée à ce qu'il n'y ait pas doublon avec le CDG48 dans sa mission d'archivage.

09 – transfert de la compétence de l'eau 2025 ou 2026 ?

Présentation qui sera débattue au prochain conseil

Questions Diverses

- Belvédère de Trabassac Haut

Le conseil rappelle que la commune ne s'est pas portée candidate au projet de l'aménagement d'un belvédère au sommet de la Vallée de Trabassac. Pour le moment, le PNC a d'autres priorités (Aire Ventouse pour notre secteur).

- Antenne 3G : il n'y a pas de projet communal d'installation d'une antenne. Nous suivons les directives de la préfecture au niveau d'une étude de faisabilité. Au final, le conseil municipal décidera (après consultation de la population).

- CR commission travaux en Annexe

- Début mai, nous avons reçu Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-préfet dans notre commune. Après un petit café au 'belvédère' de Trabassac dont ils ont grandement apprécié la splendeur, nous leur avons montré le projet de réhabilitation des maisons CLAVEAU et BOUDIER. Ils nous ont encouragés à redynamiser le quartier et ils suivront financièrement. Ensuite, nous leur avons montré le traitement UV par panneaux PV (projet de 2 ans qui a abouti) installé au réservoir de Témélac. La visite a continué par l'idée de réhabilitation du Temple de Biasses, l'Église de Molezon, le Château de Molezon et un verre de bienvenue a été pris sur la terrasse du 1^{er} adjoint en compagnie des vigneron de la commune qui ont expliqué cette nouvelle filière pour notre vallée futurement IGP Cévennes.

Ils ont apprécié notre dynamisme et notre prise de conscience pour les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

- Communauté de commune :

* 6 vélos à Assistance électrique (VAE) sont disponibles à Ste Croix. Le principe est de réserver sur la plate-forme suivante (60€ pour 4 semaines). L'idée de la Région (financeur à 70%) est de donner le goût aux habitants d'un déplacement doux. Cette expérience durera a priori 5 ans.

* En RH, 5 nouveaux agents ont été embauchés pour pallier le départ de certains et compléter notre manque d'effectif chronique. 2 agents de développement sont recrutés (Hélène Thouvenin ex PNC et ADEFPAT) est déjà arrivée pour l'animation Bourg-centre principalement et un recrutement pour l'Urbanisme).

Luc CAPON de NATURA2000 a été remplacée par Lucile SOBCZAK. Philippe SASTRE est le nouveau responsable Technique Maintenance et Patrimoine.

* Atelier du Penedis : Le marché de MOE est en cours pour la réhabilitation du site (bâtiment et ANC)

* Maisons de Santé : Le projet devrait démarrer fin juillet (pose de la 1ère pierre)

* Appel à Manifestation d'intérêt de la Région : Nous avons été retenus grâce à l'opiniâtreté de Michel Bonnet de St Michel de Dèze. Nous avons présenté un dossier communautaire des projets de fourniture d'énergie collective soit par chaufferie bois soit par panneaux PV établis sur plusieurs communes. L'ingénierie sera financée par des fonds ADEME et les travaux par Région, Etat et CD48.

* Sur la zone artisanale de St Julien, tous les lots sont pourvus ou vendus concernant 2 terrains en contrebas. CUENCA (volaille) ne peut plus assumer ses dettes et devra déposer le bilan très certainement après 2 ans d'activité.

* Sur la zone de St Privat de Vallongue, un nouveau règlement de la zone permettra de vendre les lots (et non en location) et de créer de l'activité (1 seul lot sur 8 est pourvu à ce jour).

* Abattoir mobile : un COPIL a été créé pour avancer la réalisation du projet. Aujourd'hui, les éleveurs (une vingtaine) ont acheté le camion. Il reste à créer l'aménagement entre le camion et le bâtiment actuel.

* Le PETR Sud Lozère a reçu 200 personnes environ lors des Journées dans Le Désert #2. Cela a permis d'écouter des expériences réussies en matière de transition énergétique et sociale provenant de territoires ruraux.

Sur un autre domaine, le PETR a été retenu (par le ministère de l'Agriculture) pour le financement d'un poste d'animateur Projet Alimentaire Territorial sur lequel ils candidatent depuis un an. Le recrutement sera pour septembre.

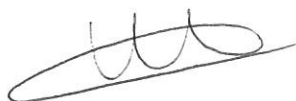
- Réorganisation du conseil municipal :

Aux vues des situations personnelles de chacun, Félicien PILLOT envisage de démissionner de son rôle de conseiller municipal. Christine BUSSIERE envisage, elle, de démissionner de son poste d'adjointe.

Si tel est le cas, des élections seraient à prévoir pour réélire 2 conseillers municipaux (en remplacement de Félicien et Anne-Marie) et pouvoir ainsi élire un deuxième adjoint. Des élections partielles pourraient donc se tenir 3 mois après la réception en mairie et Préfecture des démissions mentionnées.

FIN DU CONSEIL 21H30

Secrétaire de séance
Nathalie MOULIN



Le Maire
David FLAYOL

